

Assurances sociales : retraite flexible : le reniement

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1563

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021408>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Retraite flexible: le reniement

Pas de retraite flexible pour les salariés plus modestes. Le Conseil des Etats désavoue l'engagement du Conseil fédéral.

La onzième révision de l'AVS remet en cause des avantages accordés aux femmes; l'âge de leur retraite sera aligné sur celui des hommes. Il avait été admis par le Conseil fédéral, puis par le Parlement en première délibération, qu'une partie au moins des économies ainsi réalisées serait restituée, notamment par un soutien aux revenus les plus modestes pour qu'ils puissent envisager une retraite anticipée dès 62 ans. La statistique révèle que ce sont les femmes de condition la plus modeste qui restent actives jusqu'à 65 ans. Après des marchandages, Ruth Dreifuss s'était fait imposer un montant maximum de 400 millions de francs, la moitié de ce qui aurait été justifié. Or, le Conseil des Etats vient de décider de biffer ces 400 millions. Le reniement est complet.

Il faut observer les étapes de cette ma-

nœuvre. En limitant le montant global, le Conseil fédéral ne laissait comme soutien individuel à une retraite anticipée que des aides minimales, de quarante à cent francs supplémentaires par mois. Puis, dans un deuxième temps, le Conseil des Etats constate que ces soutiens sont trop faibles pour être significatifs. Donc il biffe. Quarante à cent francs, c'est peut-être peu de chose pour les sénateurs, mais par rapport à un revenu de 1 000 francs par mois, cela a un poids proportionnel.

La lenteur du traitement de ce dossier englué la gestion politique et sa lisibilité. L'engagement premier du Conseil fédéral d'encourager une retraite flexible pour les plus modestes est oublié au vu des circonstances nouvelles. Le temps délie de toute promesse antérieure. A ce rythme-là, il n'y a plus de parole politique. *ag*

AVS et second pilier: la répartition des rôles

En annonçant l'intention du Conseil fédéral de reporter à 66, puis à 67 ans l'âge de la retraite, Pascal Couchepin a rappelé, comme pour se justifier, que le second pilier permettait de trouver des solutions autorisant une retraite flexible.

Mais cette flexibilité, qui existe déjà de fait dans de nombreux secteurs, serait remise en cause par un recul de l'âge de l'AVS. Les caisses de pension professionnelles seraient incapables de fournir pendant une ou deux années supplémentaires un équivalent AVS en plus de la rente cotisée. On répondra qu'il suffira le moment venu de ripier d'une année ou deux l'ensemble du système. Mais la complexité et la variété des dispositifs rend l'exercice particulièrement périlleux. D'où le simplisme de la formule: AVS retardée et flexibilité compensatrice réservée au second pilier. *ag*

Place économique

L'attrait grandissant de la Suisse

La vigueur du franc plombe les exportations suisses. Les entreprises étrangères n'en ont cure. Elles sont toujours plus nombreuses à s'installer chez nous pour diriger les filiales implantées dans les pays de l'Union européenne. La toute nouvelle libre circulation des personnes simplifie la migration des cadres. C'est une facilité même pour les firmes américaines, à l'exemple de *Gillette* ou *Procter & Gamble*. Les organes cantonaux de promotion économique s'activent pour renfor-

cer la tendance. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) organise en Allemagne une campagne pour vanter les vertus de notre place économique.

Les atouts affichés ouvertement par la Suisse sont bien connus: la stabilité politique et sociale, la qualité des infrastructures, du cadre de vie et du système éducatif. Mais, comme le relève l'hebdomadaire *Facts*, les firmes étrangères sont tout autant attirées par la souplesse du marché du travail en Suisse. Contrairement à ce qui se passe généralement dans les pays voi-

sins, le «dégraissage» des effectifs est aisé après trois mois de préavis. Autre atout de la Suisse: la légèreté de l'impôt sur les bénéfices, inférieur de 10 % à celui des concurrents, avec une prime particulière pour les sociétés holding.

Les firmes étrangères qui n'exportent pas mais se contentent de diriger leurs affaires à partir de la Suisse sont doublement gagnantes. Elles bénéficient des avantages réservés à toutes les entreprises sans être pénalisées par la lourdeur du franc. *at*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Francesco Biamonte
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch